



COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 21/02/2023

Présents :

Elus : Adrien Aufèvre, Gilles Bouchard, Sylvie Boulet, Claudine Chaffaud, David Piffault, Anne-Lise Paré, Cyril Gaget

Habitants : Pierre Carteron,

Absents ayant donné pouvoir :

Corinne Langoux à Gilles Bouchard

Absents : Didier Chaffaud, Aurélie Limoges, Murielle Landon, Yvonne Charpy

Secrétaire de séance : Cyril Gaget

Ouverture de séance : 19h17

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES

Une participation communale était allouée les années précédentes aux fournitures scolaires des enfants domiciliés à Livry et fréquentant le Collège des Allières.

Il convient, selon le tableau indiquant la liste d'élèves résidant à Livry et ayant souscrit aux fournitures scolaires pour la rentrée 2023/2024, qui sera transmis par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de SAINT PIERRE le MOUTIER, de délibérer à nouveau sur ce montant.

Il est précisé qu'il sera demandé aux familles un justificatif de domicile et un Rib pour le versement de l'aide. Le Cout total pour l'année 2022 s'élève à 225 € pour 9 enfants bénéficiaires.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation à 50 % du prix total du pack, par élève fréquentant le Collège, somme révisable à chaque rentrée scolaire.

PRECISE que cette décision est applicable pour la rentrée 2023



PARTICIPATION TICKET CANTINE

Un nouveau prestataire pour la préparation des repas des cantines du RPID a été choisi depuis septembre 2022 :

Le SICC a fait appel à la cantine communale de St Leger des Vignes.

Il y a eu une augmentation de 1€ sur le prix du ticket de cantine (de 3.55 € à 4.05 €)

Le Sicc a pris en charge 0.50 € cts par ticket, les 0.50 € cts restant étant à la charge des parents.

Le CCAS avait décidé dans sa délibération n°2022-07-01 du 19 juillet 2022 de prendre en charge l'augmentation de 0.50 € cts des parents de septembre à décembre 2022.

Le cout total pour la première période s'élève à 937 € pour 28 familles bénéficiaires.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de cette aide à compter de janvier 2023 jusqu'à juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la prise en charge de 0.50 € d'augmentation du ticket de cantine pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles du RPID et résidants à LIVRY.**
- **PRECISE** que cette décision est applicable du 1^{er} janvier 2023 au 7 juillet 2023

PARTICIPATION TELEALARME

Le Conseil Départemental de la Nièvre propose un service de téléalarme. En fonction des ressources de l'abonné, une aide peut être apportée par la Mairie du domicile. Si la Commune via le CCAS s'engage par délibération à verser une aide, le Conseil Départemental participe également à hauteur des montants des ressources annuelles des administrés.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que pour l'année 2022, 5 administrés avaient bénéficié de cette participation financière et que le cout total pour 2022 s'élève à 308.80 €.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer quant à la poursuite de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,



- **ACCEPTE** le versement d'une participation financière au titre de l'installation du système de surveillance TELEALARME

CADEAU MARIAGE

Lors de célébration d'un mariage dans la commune de Livry, des présents étaient remis par les élus aux époux sous forme d'un bouquet de fleurs et d'une bouteille de vin pour un montant de 47 € environ.

Madame Boulet propose de modifier le cadeau aux mariés et suggère d'offrir un bon pour un repas d'un montant de 50 € pour 2 personnes au Restaurant le Chat Vert à Livry ;
Elle demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.
Le cout total pour les mariages en 2022 s'élève à 240 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **DECIDE d'offrir un repas pour 2 personnes au Restaurant le Chat Vert à LIVRY**
- **FIXE le montant maximum du bon remis aux mariés à la somme de 50 €.**
- **PRECISE** que cette décision est applicable à compter de la publication de la délibération pour tous les mariés administrés et hors commune.

M. Gilles Bouchard présente le compte administratif du budget CCAS 2022 :

2023-02-01 – Budget CCAS / Approbation du compte administratif

Les membres du Conseil du CCAS, procède à l'approbation du Compte administratif sur la gestion 2022 administrée par M. Gilles Bouchard, premier adjoint de la commune de Livry ;

Le Compte Administratif 2022 du CCAS de LIVRY est conforme au Compte de Gestion 2022 du SGC de Nevers.

- Les résultats dégagés par le Compte Administratif 2022 sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Exercice précédent 2021		3 850.43 €	NÉANT	NÉANT
Réalisations de l'exercice	6 552.90 €	8 150.00 €		
TOTAUX	6 552.90 €	12 000.43 €		
Résultat de l'exercice 2022		1 597.10 €		

- Après s'être fait présenter le compte administratif et avoir délibéré ;
- Les membres du conseil VOTENT et ARRÊTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, du SGC de NEVERS visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats 2022

Résultat de l'exercice : 1597.10 €

Résultats antérieurs reportés : 3 850.43 €

Résultat à affecter : 5 447.53 €

Report en fonctionnement : 5 447.53 €

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Budget CCAS 2023

Monsieur Bouchard **présente et commente aux membres du CCAS le budget primitif 2023 qui s'équilibre en fonctionnement.**



- Les dépenses de fonctionnement = 13 447.53 €
- Les recettes de fonctionnement = 13 447.53 €

Après délibération, le CCAS, vote à l'unanimité des membres présents les chiffres du budget 2023, Tels qu'ils ont été présentés.

- **Projet** : jardin partagé à l'école avec les élèves de CM1 et le Club des Bons Vivants de Livry.

Kévin Parnière sera le référent pour labour et arrosage

Récolte et cuisine en septembre pour éventuellement organiser un repas commun (Attention à la réglementation)

Projet déjà validé par le Directeur M . Bernadat

- **Aide exceptionnelle** :

Une famille habitant Livry a eu des dégâts dans leur domicile suite à un feu de cheminée.
Ils ont demandé l'aide financière et administrative du CCAS pour l'installation d'un chauffage;
l'assurance prend en charge la réfection des peintures.
Le devis pour un nouveau conduit de cheminée équivaut à 7000€.

Sylvie Boulet se renseigne sur les aides financières proposées par l'état (FNAME, micro crédit, ma prime rénov'...)

Les membres du CCAS se prononcent contre le versement d'une aide financière.
Mais le monsieur sera prioritaire pour le poste de saisonnier vacant pour une durée d'un mois,
Sylvie Boulet lui proposera l'emploi.

Séance levée à 20H45